

1) Politique de protection des données (exemple)

L'**entreprise** s'engage à garantir un niveau de protection élevé des données personnelles des clients qui utilisent le service Regiondo et de toute autre personne dont elle traite les données personnelles. L'entreprise s'engage à respecter la réglementation applicable à l'ensemble des traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre. Plus particulièrement, elle s'engage notamment à respecter les principes suivants :

vos données personnelles sont traitées de manière licite, loyale et transparente (licéité, loyauté, transparence) ;

vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités (limitation des finalités) ;

vos données personnelles sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) ;

vos données personnelles sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour que les données inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder.

L'**entreprise** met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Enfin, l'**entreprise** s'engage à respecter tout autre principe s'imposant au regard de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et plus précisément concernant les droits conférés aux personnes concernées, les durées de conservation des données personnelles ainsi que les obligations relatives aux transferts transfrontaliers de données personnelles.

2) Conditions de commande (exemple)

Commande, formation du contrat :

Commande, formation du contrat :

La commande n'est réputée acceptée qu'après A défaut de réception d'un accusé de réception de sa commande dans les jours calendaires suivant la date de la commande, l'acheteur sera en droit de résilier, sans pénalité aucune, ladite commande. En outre, tant que le vendeur n'aura pas confirmé la commande, l'acheteur sera en droit de la modifier. Toute modification des conditions de prix ou de livraison devront être portées à la connaissance de l'acheteur et devront faire l'objet d'une acceptation écrite de ce dernier. La commande acceptée par le vendeur constitue un engagement ferme et définitif de sa part et implique son acceptation des présentes conditions générales de commande.

Assurance : Le vendeur s'engage à souscrire à ses frais les garanties d'assurance nécessaires pour couvrir les responsabilités qu'il encourt du fait de l'exécution de la commande, ce pour tout dommage corporel, matériel et immatériel.

Billetique : Durée de validité du ticket

3) Droit de révocation : (exemple)

Annulation de la commande par le vendeur :

Annulation de la commande par le client :

Conformément à l'article L. 221-28-12e du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les "prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée".

4) Mentions légales (exemple)

En conformité avec la Loi pour la confiance de l'économie numérique du 21 juin 2004 (Articles 6-III et 19 de la Loi n°2004-575) vous trouverez ci-dessous les mentions légales :

Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse de l'établissement ou du siège social :

Montant du capital social :

Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)

Numéro individuel d'identification fiscale, numéro de TVA intracommunautaire :

Nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercer lorsque celle-ci est nécessaire :